



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL15-DE



Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

15. RIFSEEP : PART INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) – MODIFICATION DU RÉPERTOIRE DES FONCTIONS

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience, de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir. Il se compose de deux parties :

1. Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises du poste (IFSE)

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les agents

2. Un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir : le CIA.

Les modalités initiales d'application de ces deux nouveaux dispositifs ont été adoptées respectivement par délibération du 14 décembre 2015 pour l'IFSE et du 3 octobre 2016 pour le CIA.

A compter du 1^{er} septembre 2022 et en application de la délibération n°10 du 27 juin 2022, un nouveau répertoire des fonctions est entré en vigueur.

L'évolution de l'organisation des services rend nécessaire une mise à jour du répertoire des fonctions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°11 du Conseil municipal du 14 décembre 2015 portant institution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n°10 du Conseil municipal du 27 juin 2022 portant modification des modalités d'application du RIFSEEP : part indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises – responsabilité par fonction,

Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 12 mai 2025 portant RIFSEEP – part indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises – responsabilité par fonction – ajout de fonctions et sujétions particulières,

Vu le projet de répertoire des fonctions annexé,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 20 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 28 janvier 2026,

Vu le rapport d'Angélique BOISSELEAU,

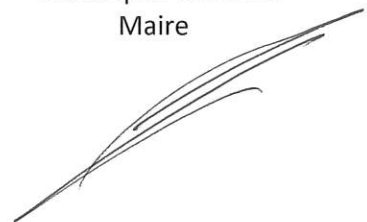
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le répertoire des fonctions applicable à compter du 1^{er} mars 2026 tel que figurant en annexe.

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026